

Conseil municipal du 7 avril 2023

Liste des délibérations & discussions

Présents : MM. VARIS, VAILLANT, LIES, KOWALSKI, MINELLA, Mmes BONTEMS & MOUTON

Absents excusés : M. GEHIN, Mme ANDLER

Absents non excusés : MM. BROCHET, NOWAK, OURIET & PINTO

Procurations : M. GEHIN à M. MINELLA

Secrétaire de séance : C. MOUTON

Remarque : Le quorum n'ayant pas été atteint le 3 avril, le conseil a été reporté au 7 avril.

10-2023 – Examen et vote du Compte de Gestion 2022

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur le Trésorier Principal de Toul Collectivités à la clôture de l'exercice.

Il vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote en même temps que le compte administratif.
Le compte de gestion est en tout point conforme au compte administratif.

Questions, remarques : Les comptes de gestion sont conformes.

Vote : Adoptée à l'unanimité

11-2023 – Vote du Compte Administratif 2022

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT	
Dépenses	
Prévu	820 742.15€
Réalisé	494 387.67 €
Reste à réaliser	161 644.36 €
Recettes	
Prévu	820 742.15 €
Réalisé	712 541.01 €
Reste à réaliser	0.00 €
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	
Prévu	435 230.18 €

Réalisé	487 396.33 €
Recettes	
Prévu	435 230.18 €
Réalisé	738 692.02 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
INVESTISSEMENT	218 153.34 €
FONCTIONNEMENT	193 093.00 €
RÉSULTAT GLOBAL	411 246.34 €

Questions, remarques : M. VAILLANT s'interroge sur la nature du résultat global. M. le maire précise que la commune a contracté un prêt de 250 000 € et les excédents de fonctionnement de 161 246,34 € complètent le résultat global.

Vote : Adoptée à l'unanimité

12-2023 – Affectation du Résultat 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la présence de Monsieur Pierre VARIS, après avoir approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2022 le 7 avril 2023.

- **Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- **Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022
- **Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	102 964.82 €
- un excédent reporté de	90 128.18 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **193 093.00 €**

- un excédent d'investissement de	218 153.34 €
- un déficit des restes à réaliser de	161 644.36 €

Soit un excédent de financement de **56 508.98 €**

Propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	193 093.00 €
AFFECTATION OBLIGATOIRE EN RESERVE (1068)	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	193 093.00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	218 153.34 €

Questions, remarques : M. le maire précise que les restes à réaliser portent sur les travaux mairie et l'aménagement de l'aire de jeux réalisés fin 2022 pour un montant de 161 644.36 €

Vote : Adoptée à l'unanimité



13-2023 – Subvention aux associations 2023

Le Conseil municipal de la commune de CHOLOY MENILLOT propose d'allouer des subventions à divers organismes comme suit :

Association des Anciens Combattants	170€
ACCA de Choley-Ménillot	100 €
ADMR du Toulous Nord	100 €
Foyer Rural	500 €
Association les Sentiers de la Linotte	120 €
Club d'animation de Saint-Charles	100 €
Association Radio Déclic	150 €
Club des retraités	250 €
Secours Populaire Français	200 €

Questions, remarques : -

Vote : Adoptée à l'unanimité

14-2023 – Vote des taxes directes locales 2023

Sur proposition de la commission finance, le Conseil Municipal de la Commune de CHOLOY MENILLOT vote les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

- Taxe foncière (bâti) 31.62 %
- Taxe foncière (non bâti) 23.05 %
- Taxe d'habitation : 11.99 %

Ce qui porterait le produit attendu à 171 628 euros (cent soixante et onze mille six-cent vingt-huit euros) produit assuré pour l'année 2023.

Questions, remarques : M. le maire précise que les différentes taxes n'ont pas été augmentées depuis 2018 et que cela permettra de compenser l'inflation.

Vote : Adoptée à l'unanimité

15-2023 – Budget Primitif 2023

Considérant que le budget primitif 2023 est en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2023 comme suit :

INVESTISSEMENT

Dépenses	361 690.98 €
Recettes	523 335.34 €



FONCTIONNEMENT

Dépenses	569 045.00 €
Recettes	569 045.00 €

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses	523 335.34 € (dont 161 644.36 € de RAR)
Recettes	523 335.34 € (dont 0.00 € de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses	569 045.00 € (dont 0.00 € de RAR)
Recettes	569 045.00 € (dont 0.00 € de RAR)

Questions, remarques : -

Vote : Adoptée à l'unanimité

16-2023 – Modification du réseau électrique Haute Tension – Chemin d'exploitation 1 & 2

M. Le Maire expose la convention proposée par ENEDIS visant à modifier le réseau électrique Haute tension des chemins d'exploitation 1 & 2 (parcelles AA 1 & 226 et ZA 6).

La commune, par cette convention, reconnaît à ENEDIS :

- D'établir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 3 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 785 mètres ainsi que ses accessoires,
- D'établir, si besoin des bornes de repérages,
- De ne pas y installer de coffret,
- D'effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations qui pourraient gêner la pose ou occasionner des dommages aux ouvrages,
- D'utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité.

ENEDIS veillera à laisser les parcelles concernées dans un état similaire à celui qui existait avant son intervention.

A titre de compensation, ENEDIS s'engage auprès de la commune à verser une indemnité forfaitaire et unique de 921.28 €.

Questions, remarques : M. MINELLA s'interroge sur la raison de ces travaux. M. le maire précise qu'il s'agit de raccorder de nouvelles lignes au poste source (le parc photovoltaïque de Pagny sur Meuse et l'usine de Foug). Ces câbles seront enterrés sur le bord des chemins communaux. La commune sera particulièrement attentive à la qualité de la remise en état.

Vote : Adoptée à l'unanimité